

Montpellier Métropole Hockey Club

Adhésion pour la saison 2021-2022



Bonjour,

A l'approche de la nouvelle saison sportive 2021-2022, nous vous espérons en pleine santé et prêt à prendre le chemin de la glace!

Afin d'intégrer le MMHC, votre adhésion au club est indispensable. Vous trouverez ci-dessous les informations pour vous inscrire.

Très bonne saison.

Le conseil d'administration du MMHC

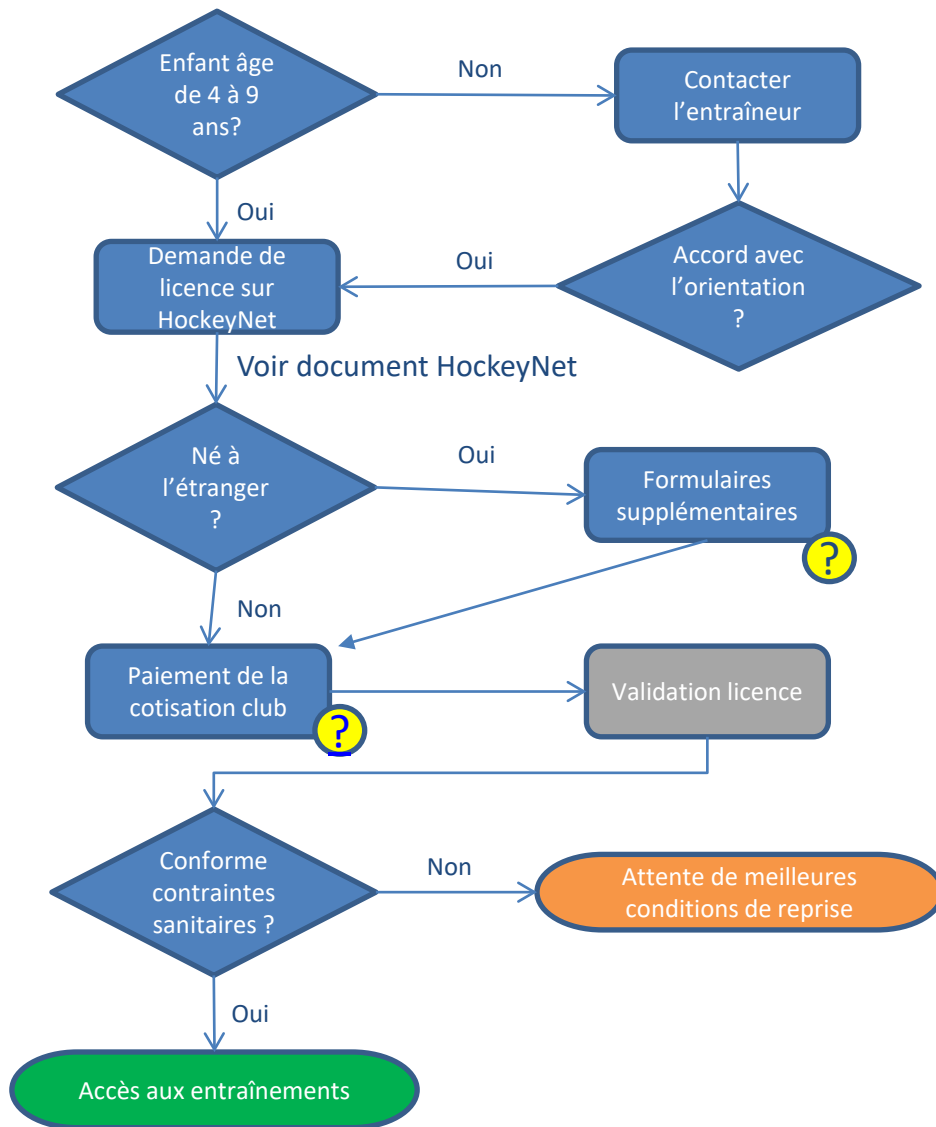
Veillez noter :

- Toute adhésion implique le respect du règlement intérieur du club, disponible sur demande à mmhc@montpellier-vipers.com
- Seule la réception de votre licence 2021-2022 (par email) valide votre adhésion et vous permet de participer aux entraînements
- Les contraintes sanitaires peuvent perturber le cours de la saison

Entraînements

| Année de naissance | Entr. Glace | Cotisation |
|--|--|--|
| 2015 - 2016 -> catégorie Ecole Hockey | Mercredi de 11h45 à 12h30 Samedi de 10h à 10h45 | Licence fédérale : 41,08€ Trimestre : 50€ |
| 2015 – 2016 -> catégorie U7 | Mercredi de 12h45 à 13h45 Dimanche de 18h30 à 19h30 | 210€ Paiement échelonné en 3 fois (70€) |
| 2013 – 2014 -> catégorie U9 | Mercredi de 12h45 à 13h45 Dimanche de 18h30 à 19h30 | 320€ Paiement échelonné en 3 fois (110€, 110€, 100€) |
| 2009 à 2012 -> catégorie Loisirs4 | Dimanche de 18h30 à 19h30 | 305€ Paiement échelonné en 3 fois (125€, 100€, 80€) |

Inscription en COMPETITION pour MINEURS



Entraîneur

Clément REY : 06-82-21-05-24, entre 11h et 12h

Attention aux indisponibilités glace de la saison:

- Du 17 au 27 mars 2022
- 2 ou 3 Matches D1 en semaine

Contraintes sanitaires au 18/8/2021


Pass sanitaire obligatoire pour les personnes majeures

Pass sanitaire obligatoire pour les 12-17 ans à partir du 1/10/2021

Pass sanitaire à présenter à chaque entrée dans la patinoire

Certificat médical

- Tout **nouveau pratiquant** doit fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace en compétition, avec surclassement le cas échéant.
- A compter du 1er juillet 2017, le **renouvellement de la licence** n'est plus soumis à présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace (sauf tous les trois ans). Le licencié qui souhaite renouveler sa licence doit renseigner le questionnaire de santé QS-Sport (version [pour un mineur](#), version [pour un majeur](#)), et attester auprès de la FFHG avoir répondu par la négative à chacune des rubriques dudit questionnaire (version [pour un mineur](#), version [pour un majeur](#), document à **retourner au club**).
- Afin de respecter le secret médical, les clubs ne doivent **collecter que l'attestation** (et non le questionnaire lui-même).
- Si le licencié ne peut attester avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du questionnaire, il est tenu de fournir un certificat de non contre-indication à la pratique du hockey sur glace.

 Si vous renouvelez **SANS** certificat médical, l'attestation signée est à envoyer à mmhc.administratif@montpellier-vipers.com ou à remettre à votre responsable d'équipe

Paieiment

Nous privilégions les paiements échelonnés afin de moduler les encaissements selon les éventuelles restrictions d'accès à la patinoire.

- Modes de paiement

- **Virement** au club

- Compte MMHC au CIC Port Marianne

- IBAN : FR76 1005 7192 3900 0203 9530 181

- BIC : CMCIFRPP

- **Chèque** à l'ordre du MMHC, à remettre au responsable d'équipe

- Indiquer le nom du pratiquant au dos du chèque si il diffère du nom de l'émetteur

- Frais liés à un rejet à la charge de l'émetteur

- **Chèques vacances, sans possibilité de remboursement**, à remettre au responsable d'équipe

- Contact

- Pour toute question : mmhc.tresorier@montpellier-vipers.com

Personnes nées à l'étranger

Si HockeyNet vous indique devoir demander un transfert :

- Pour un **licencié mineur**, remplir [ce formulaire](#)
- Pour un **licencié majeur**, remplir [ce formulaire](#)
- Pour un **transfert illimité** (si vous pensez pratiquer plusieurs années en France), remplir [ce formulaire](#)

 Les formulaires sont à renvoyer à mmhc.administratif@montpellier-vipers.com